

ACCÈS AUX DONNÉES ET SÉCURITÉ

14.1 La Commission note que le Comité scientifique n'a aucun nouvel avis à formuler sur cette question (SC-CAMLR-XXVI, paragraphe 13.20).

14.2 Les États-Unis notent que le secrétariat donne habituellement aux participants accès à tous les documents de réunion sur le site de la CCAMLR, sur une page protégée, par le biais d'un mot de passe et qu'il supprime ces documents quelques mois après chaque réunion. Les États-Unis notent que des archives des documents de réunion sur le site faciliteraient grandement leurs travaux CCAMLR ainsi que la préparation des réunions.

14.3 Notant que d'autres Membres se rallient à cet avis et souhaitent accéder aux documents des anciennes réunions, la Commission accepte de mettre tous les documents de réunion à la disposition des Membres sur le site de la CCAMLR, par le biais d'un mot de passe.

14.4 Après de nouvelles discussions, la Commission charge le secrétariat de placer des archives des documents de réunion sur le site et confirme les dispositions suivantes :

- i) les archives seront placées sur le site de la CCAMLR et les Membres pourront y accéder par le biais d'un mot de passe ;
- ii) tous les documents soumis aux réunions de la CCAMLR, y compris ceux soumis à la Commission, au SCIC et au SCAF, ainsi qu'au Comité scientifique et à ses groupes de travail, seront disponibles dans les archives ;
- iii) tous les documents archivés seront assujettis à la règle d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR (*Documents de base*, partie 11) et, s'il y a lieu, (par ex., certains documents du SCIC), les règles d'accès aux données du Système de documentation des captures (*Documents de base*, partie 12). L'applicabilité de ces règles sera indiquée dans les archives ;
- iv) les archives seront sécurisées selon les protocoles de sécurité précisés dans la procédure en vigueur pour l'accès aux documents, conservant ainsi l'hierarchie de privilèges utilisée à l'heure actuelle.